

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal

Date de convocation
07 janvier 2022
Date d'affichage
07 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le treize janvier à vingt heures quarante minutes,
Le conseil municipal légalement convoqué le sept janvier deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Salle Cérés, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

En exercice	15
Présents	13
Votants	13

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Emilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélie BUTET, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER et Vincent GUILLERME,

Absent et excusé :

Absents : Pascaline LEGENDRE et Olivier LE CORF

Le président a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

CONVENTION SATESE **2022-02**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre via le SATESE de la mission d'assistance en assainissement collectif que le Conseil Départemental propose d'apporter aux collectivités territoriales éligibles au sens de l'article R 3232-1 du CGCT telle que prévue à l'article R 3232-1-1 du CGCT.

Monsieur Le Maire donne la parole à Laurent GUILLET qui demande le report pour obtenir des informations supplémentaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Reporte cette décision à la prochaine séance de février.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROYER

